

MAROMME

Acquisition d'une tondeuse autoportée

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès
- BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : La Ville de Maromme souhaite faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée fin de procéder à l'entretien de ses espaces verts.

Lieu d'exécution : MAROMME.

Mode de passation : marché de fournitures courantes et services soumis aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
C'est une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre mono attributaire

Offre de base : Acquisition d'une tondeuse autoportée

Option 1 : Kit Mulching à monter sur le plateau de coupe.

Option 2 : Proposition de reprise d'une machine ISEKI SF 303 avec moteur hors service.

Décomposition en tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Variante : Les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La collectivité se réserve le droit de négocier

Sous-traitance : La collectivité n'autorise pas la sous-traitance

Délais de validité des offres : 120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Critères d'attribution :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à la pondération utilisée.

1 - Prix 50%

2 - Valeur technique de l'offre : 35 % suivant décompte suivant :

- ◆ Respect du cahier des charges (caractéristiques techniques de la machine) 15 %
- ◆ Capacité de ramassage 10 %
- ◆ Type d'éjection 5 %
- ◆ Niveau sonore de la machine 5 %

3 – Durée de garantie et garantie d'approvisionnement en pièces détachées 15 %

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé
- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles** mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- les candidats ayant remis une offre (format papier ou informatique) après le jour et l'heure légale de réception.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général, Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet *Pratique*, rubrique *Marchés publics*)

Pièces justificatives à produire :

Documents contractuels :

NB : Le candidat peut se référer au Document Unique de Marché Européen (DUME) ou à défaut aux documents DC1, DC2, DC6, NOTI 2..., téléchargeables gratuitement.

- L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé (Offre de base et Option1)
- Le Cahier des Clauses Particulières – CCP- paraphé, signé
- DUME
ou
 - Attestations sur l'honneur
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Un mémoire technique comprenant :
 - Fiches techniques détaillées de la machine, performances, etc... rédigées en français.
 - Notices d'utilisation de la machine rédigées en français
 - Modalités de la garantie, la gestion des interventions et détails relatifs au prêt d'une machine en cas de panne.

Autres documents demandés :

- Références requises relatives à la capacité professionnelle :
 - Une liste de références, durée similaire, récente, chiffrée et datée.
 - Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, etc.)
 - Au moins deux certificats de capacité délivrés pour la spécialité correspondante. Ils devront porter sur des prestations réalisées dans les quatre dernières années sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés.
 - Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
- R.I.B ou R.I.P.

Date limite de remise des offres :

- 10 mars 2017 à 16 h en Mairie sur documents papier

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante : **NE PAS OUVRIR, Offre « Acquisition d'une tondeuse autoportée »** et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME. Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

Unité monétaire : l'Euro.

Rédaction du marché : en langue française.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**

Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

- Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux**

Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : Le 8 février 2017